

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Rivière-Beaudette
tenue le 16 janvier 2025, à 19H00, au Centre des loisirs,
située au 600, rue Léger, Rivière-Beaudette

Sont présents :	Ghyslain Maheu	Maire suppléant
	Réjean Fournier	Conseiller
	Daniel Laflèche	Conseiller
	Julie Cyr	Conseillère
	Natasha Pagé	Directrice générale
Sont absents :	Patrick Bousez	Maire
	France Rivet	Conseillère
	Cédric Lecompte Laberge	Conseiller
	Nancy Carles	Secrétaire-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

2025-01-16 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire est ouverte à 19H03 par M. Ghyslain Maheu, Maire suppléant de la Municipalité de Rivière-Beaudette, M^{me} Natasha Pagé fait fonction de secrétaire.

2025-01-17 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2025-01-18 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01 ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2025

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M^{me} Julie Cyr, le règlement numéro 2025-01 établissant le taux de la taxe, tarifs et compensations pour l'année 2025 est adopté à l'unanimité des conseillers. Avec dispense de lecture.

2025-01-19 – PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-01-20 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19H08.

M^{me} Natasha Pagé
Directrice générale

M. Ghyslain Maheu
Maire suppléant

Je, Ghyslain Maheu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal